

## Coup d'arrêt pour les Halles !

18/04/2010 | Par Edouard Malsch | Catégorie : Grand Paris, Urbanisme, Vus en Une  
Selon l'AFP, c'est 3 recours qui ont été déposés vendredi 16 avril au tribunal administratif de Paris pour contester la démolition du jardin **des Halles**, prévue pour le moi de Mai dans le cadre du chantier de réaménagement du quartier.

Les trois recours sont accompagnés d'un « référé » pour demander en urgence la suspension de l'exécution des travaux.

« Nous présentons ce recours car nous sommes totalement opposés au projet de réaménagement du jardin qui nous paraît vraiment injustifié sachant que le jardin actuel donne largement satisfaction à ses usagers, extrêmement nombreux », a déclaré Elisabeth Bourguinat, de l'association Accomplir. « On aurait tout à fait pu se contenter d'une rénovation au lieu de tout casser jusqu'au toit du Forum (des Halles), en abattant 343 arbres au passage », a-t-elle ajouté. Accomplir, qui rassemble une centaine d'habitants des 1er et 11e arrondissements, conteste ainsi la légalité du permis de démolir attribué par la Ville et portant sur ce jardin.

Le 2ème recours a été formé par des habitants du quartier voisins du jardin (9 personnes) et le dernier, pour les mêmes motifs, a été déposé par Mme Claude Lalanne, l'auteur du jardin Lalanne (lui aussi voué à démolition) et par Mme de Miller, la veuve d'Henri de Miller, le sculpteur qui a réalisé la fameuse tête devant l'église St-Eustache, place René Cassin.

Me Cyril Laroche, avocat de plusieurs plaignants estime que le maire de Paris, **Bertrand Delanoë** a délivré le permis de démolir sans l'autorisation préalable du conseil municipal...Autre problème, l'architecte des bâtiments de France ne se serait pas prononcé pour deux éléments, à savoir la Bourse du Commerce et la colonne de l'ancien hôtel de Soissons accolée à cette dernière...

Le 30 mars dernier, le Conseil de Paris avait voté **la poursuite des opérations pour le réaménagement des Halles**.

<http://www.urbanews.fr/coup-darret-pour-les-halles.html>